



Commune de Montfaucon

Téléphone 032 955 11 22
Fax 032 955 12 19
Compte de chèques 23-421-3
Courriel: info@montfaucon.ch
www.montfaucon.ch

2362 Montfaucon, le

11 février 2021

AVIS OFFICIEL

Opération « 40 ans - 40 chênes pour demain »

L'Assemblée communale du 01 février 2021 s'est prononcée favorablement en faveur du projet de plantation de 40 arbres sur le territoire de la commune de Montfaucon.

Afin de pouvoir réaliser ce projet, le Conseil communal a décidé de lancer un appel à tous les propriétaires privés qui seraient intéressés par une ou plusieurs plantations sur leur(s) terrain(s) suite aux divers avis positifs entendus lors de l'assemblée communale.

C'est pourquoi, le Conseil communal demande à toute personne séduite par ce projet de bien vouloir s'annoncer à l'administration communale soit par courrier, soit par courriel à l'adresse suivante :

info@montfaucon.ch

d'ici le 28 février 2021.

Le Conseil communal signale que les essences suivantes peuvent être plantées :

- Chênes - Erables - Tilleuls.

Le Conseil communal aimerait apporter les compléments suivants au sujet des responsabilités des propriétaires intéressés :

- Les plantations doivent avoir lieu principalement en zone agricole. Quelques opportunités en zone à bâtir sont possibles.
- Interdiction de planter en forêt, en pâturages boisés ou dans une haie existante.
- Protection des plantations par la confection d'un parc robuste.
- Les plantations doivent avoir un rayon minimal de 5 mètres de la limite parcellaire et des bâtiments.
- Laisser les arbres se développer naturellement (taille interdite).
- Interdiction d'y épandre des engrais.
- En cas de dépérissement de l'arbre, celui-ci devra être remplacé et replanté au même endroit aux frais du propriétaire.
- Afin de garantir la conservation et un traitement approprié de l'arbre, le propriétaire privé doit signer un engagement écrit avec la commune.
- L'arbre sera inscrit dans le Plan d'Aménagement Local (PAL).

LE CONSEIL COMMUNAL